



JOURNÉE DES VICTIMES 22 FEVRIER

**Événement dans la semaine
du 23 au 26 février 2015**

Dans le cadre de la journée européenne des victimes du 22 Février, l'INAVEM organise une série de soirées thématiques pour les professionnels, pour toutes les personnes en contact avec des personnes victimes et le grand public.

Les soirées thématiques ont pour objectif de parler de l'aide aux victimes illustrée notamment par des témoignages de personnes victimes, et de mettre en lumière des sujets relatifs à ces problématiques en prenant en considération ses développements et sa dynamique européenne.

Format des soirées thématiques

En 2 heures, (18h - 20h), nous vous proposons d'aborder une thématique sous la forme suivante :

- accueil des participants avec la remise d'un dossier,
- présentation des intervenants
- visionnage d'un film et / ou interventions des invités
- et un débat.

Ces soirées se termineront autour d'une légère collation.

Inscription gratuite mais obligatoire
Attention ! Nombre de places limitées

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par mail hsquelbut@inavem.org ou par fax 01 41 83 42 24

Nom/Prénom :

Organisme :

Contact :

23/02/2015 : Les missions du 08 Victimes, le métier d'écouter (diffusion film 8 mn)

☐ oui

☐ non

25/02/2015 : La Justice Restaurative (diffusion film 26 mn) « ouvert à la presse »

☐ oui

☐ non

**26/02/2015 : Ce qu'apporte l'Europe aux victimes
Article 22 l'évaluation personnalisée**

☐ oui

☐ non

INAVEM – 27 avenue Parmentier 75011 Paris – Tel. 01 41 83 42 02

Lundi 23 février 2015

Les missions du 08VICTIMES, le métier d'écoutant

Validé en 1999 par le Conseil de sécurité intérieure, le numéro national d'aide aux victimes a été confié à l'INAVEM pour sa mise en place et son animation en 2001. Avant tout l'objectif était de permettre à toute personne qui s'estime victime d'avoir un accès facilité aux associations d'aide aux victimes conventionnées et le cas échéant à d'autres organismes compétents.



Parler des missions du 08VICTIMES, c'est évoquer la téléphonie sociale, décrire le public auquel s'adresse cette ligne téléphonique, et en quoi ce numéro constitue une véritable aide pour les appelants, grâce à l'expertise bien particulière de ces « écoutants » et de la pratique professionnelle délicate qu'ils mettent en œuvre pour rassurer et aider les personnes victimes.

Sous la forme d'une courte intervention liminaire, de la diffusion d'un **film inédit de 8 minutes** sur le métier, et le portrait d'un écoutant du 08VICTIMES, les deux écoutants illustreront la thématique par des situations évidemment totalement anonymes, mais représentatives de la diversité des appels mais aussi de la pertinence d'un tel dispositif d'aide pour les personnes victimes.

Intervenants :

Sylvain Salaün, Ecoutant-Référent 08VICTIMES

Marie Herry, Ecoutante au 08VICTIMES

Marie-Yvonne Harry, Psychologue clinicienne

Mercredi 25 Février 2015

La Justice Restaurative



La Justice restaurative, complémentaire à la justice pénale, prend en considération la sanction des actes, la réparation des personnes. Elle s'intéresse aux répercussions de l'acte, dans le sens du rétablissement de l'harmonie sociale compromise par le crime.

Son principe, déjà intégré dans la loi française n° 2014-896 du 15 août 2014, est reconnu par plusieurs textes internationaux : Recommandations de l'ONU, du Conseil de l'Europe et, surtout,

Directive européenne (d'application impérative) du 25 octobre 2012.

Depuis 2010 des sessions de rencontres détenus-victimes ont eu lieu et désormais, les victimes et les auteurs d'infractions pénales peuvent se voir proposer une mesure de Justice restaurative « à l'occasion de toutes procédures pénales et à tous les stades de la procédure, y compris lors de l'exécution de la peine » (art.10-1 CPP).

Riche de diverses modalités telles que la médiation restaurative, la conférence ou le cercle restauratif, la justice restaurative vous sera présentée via un **documentaire exclusif de 26 minutes** sur des rencontres entre détenus et victimes, avec les protagonistes mêmes de ces rencontres.

Intervenants :

Alain Ghiloni, Participant à une rencontre détenus-victimes (RD-V)

Sabine Renou, Intervenante de l'APAVIM (Association d'Aide aux Victimes Pau)

Représentant(s) du Ministère de la Justice

Ouverture Michèle de Kerckhove, présidente et Sabrina Bellucci, directrice générale de l'INAVEM

Lieu : A confirmer

Jeudi 26 février 2015

**Ce qu'apporte l'Europe aux victimes :
Article 22, l'évaluation personnalisée**

La directive 2012/29/UE du Parlement européen et du conseil du 25 octobre 2012 établit les normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité. Un des aspects les plus novateurs pour la France comme pour l'ensemble des pays européens a trait à l'évaluation personnalisée des victimes afin d'identifier leurs besoins spécifiques en matière de protection (Article 22).

Dans le cadre de la transposition de cette nouvelle directive, un projet européen et un projet national ont été mis en place. La France est chef de file du projet européen. Par ailleurs, pour la mise en œuvre du projet national, sept juridictions ont été sélectionnées avec les associations INAVEM afférentes.

Quel nouveau mode de travail et quelle coopération à mettre en œuvre entre les différents acteurs (Réseau INAVEM, services enquêteurs et Procureur de la République) ?

Pour mieux comprendre et analyser ce qu'apporte l'Europe aux victimes et à l'aide aux victimes, ce que la France a déjà comme atouts, et les avancées à mettre en application, nous entendrons Isabelle Sadowski, référente juridique à l'INAVEM et l'expérience d'une association d'aide aux victimes locale.

Intervenantes :

Isabelle Sadowski, Référente juridique de l'INAVEM

Blandine Collin, Directrice de GNAV (Grand Nancy Aide Aux Victimes)

**Lieu : Salle de conférence de l'INAVEM
27 Avenue Parmentier - 75011 Paris
Métro : Saint Ambroise**